

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Comme chaque année, avant l'examen du Budget Primitif (BP), un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) doit être présenté à l'Assemblée délibérante.

Ce rapport doit porter notamment sur :

- les orientations budgétaires, en indiquant les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Après une année perturbée par la pandémie de Covid-19, la levée progressive des restrictions sanitaires, à partir du 2^{ème} trimestre 2021, et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité et le retour de la croissance, toutefois troublés par la 5^{ème} vague que notre pays traverse.

La fragilité financière de la collectivité a été accentuée par la crise sanitaire que nous traversons maintenant depuis 2 années. Cette situation nous a amené à réduire drastiquement certaines de nos dépenses, mais ces décisions restent insuffisantes et nous conduisent à proposer aujourd'hui différentes mesures correctrices, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets ménagers et la mobilité.

C'est donc dans ce contexte particulier que nous abordons les perspectives financières pour cette année 2022, en ayant toujours pour objectif de développer la dynamique d'attractivité et de compétitivité du territoire, dont les enjeux seront définis dans le Projet de territoire en cours d'élaboration.

**VOLET
BUDGETAIRE**

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2022

Budget principal

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 : Fiscalité locale

1. Impact de la crise sanitaire : **Ralentissement des activités économiques en 2020 et 2021**

□ **Produit de la fiscalité professionnelle : - 0,7 M€**

- Cotisation Foncière des Entreprises : **+ 0,1 M€**
- Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises **-0,8 M€** (impact de la crise en 2020)

□ **Produit du Versement Mobilité : +1,0 M€**

- Evolution du taux de 1,05 ->1,25 : **+1,3 M€**
- Le dynamisme du versement mobilité devrait être atténué par la révision du mode de versement.
- Financement des budgets annexes liés à la mobilité (en attente des résultats 2021) : **-0,3 M€**

□ **Produit de taxe de séjour : + 0,180 M€**

- Retour à une activité « normale »

PERSPECTIVES FINANCIERES 2022 BUDGET PRINCIPAL : Recettes de fonctionnement

Fiscalité locale :

Les réformes visant à :

- la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales (compensée par une fraction de la TVA nationale),
- et à la réduction de 50% de la valeur locative des établissements industriels au 1er janvier 2021 (avec compensation par le versement d'une allocation compensatrice fiscale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de Cotisation Foncière sur les Entreprises (CFE)),

privent la Collectivité de leviers fiscaux.

Concernant la fiscalité professionnelle, **une diminution de 700 K€ est estimée**, provoquée principalement par les effets de la crise sanitaire et la baisse prévisible du produit de la CVAE de 800 K€. En effet, un décalage de 2 années est constaté entre les déclarations de valeur ajoutée faites par les entreprises et le produit reversé par l'Etat aux Collectivités locales.

Les dépenses de fonctionnement de la TCAT ont évolué de 17.1 M€ à 20.7 M€ entre 2017 et 2022 (selon le premier projet de budget proposé par la TCAT), soit une augmentation de 3.6 M€ (+ 21%). En parallèle les recettes étaient stables entre 2017 et 2019 (~3.8 M€) et diminuées de 1 M€ en 2020. Pour faire face à l'augmentation constante des dépenses liées aux transports en commun et à la perte de recettes constatée par la TCAT suite à la crise sanitaire et aux changements d'habitudes des usagers, une réflexion est en cours notamment sur la location de moyens de mobilité alternatifs. Ces dépenses de mobilité pesant de plus en plus sur notre budget, il vous est proposé de mettre en œuvre la **majoration de 0,2%** qu'il nous est possible d'activer **sur le versement mobilité**, notre Collectivité contenant au moins une commune touristique. Effective au 1^{er} juillet de cette année, elle générerait une recette potentielle de 1,3 M€, soit 2,6 M€ par an, dont 300 K€ pourraient être dédiés au financement des budgets annexes liés à la mobilité, et le reste à l'évolution structurelle du budget de la TCAT.

Le retour à une activité plus soutenue du secteur du tourisme permet d'afficher une augmentation de 180 K€ du produit de la taxe de séjour.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2022

Budget principal

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 : Fiscalité locale

2. Evolutions institutionnelles : +0,8 M€

Réforme fiscalité locale :

- TH sur les résidences principales -> compensation de l'état indexée sur l'évolution de la TVA nationale
- Croissance économique dynamique -> prévision d'augmentation de 3,5%

Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition des taxes foncières : 3,4 %

3. Contexte local :

Taxes foncières communautaires :

- Faible croissance physique des bases d'imposition : +0,2%
- Taux d'imposition historiquement très faible (0,123% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)

Modification des attributions de compensation :

- Régularisation du transfert de compétence des eaux pluviales : +0,580 M€

PERSPECTIVES FINANCIERES 2022 BUDGET PRINCIPAL : Recettes de fonctionnement

Fiscalité locale :

En ce qui concerne les taxes ménages, la suppression de la TH fait l'objet d'une compensation de l'Etat indexée sur l'évolution de la TVA nationale. Le retour de la croissance économique permet de prévoir une augmentation de 3,5% de cette compensation. En parallèle, la reprise de l'inflation a généré un coefficient de revalorisation des bases d'imposition à la TFPB de 3,4%, contre 0,2% l'an dernier.

Localement, la croissance physique des bases d'imposition des taxes foncières communautaires reste faible (+ 0,2 %) et ne concerne que les propriétés bâties, avec un taux communautaire d'imposition historiquement bas de 0,123%.

Enfin, il convient cette année de régulariser la valorisation du transfert de charge lié à la **récupération de la compétence « Gestion des eaux pluviales »**, effectif depuis le 1er janvier 2020. En fonction des premières estimations qui devront être affinées et validées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLERCT), le montant de la réduction du versement de l'Attribution de Compensation (AC) pourrait s'élever à environ 580 K€.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2022

Budget principal

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 : DGF et recettes courantes

1. Evolution institutionnelle:

- ❑ Réduction programmée du produit de la DGF : - 0,255 M€

2. Evolutions conjoncturelles :

- ❑ Produits de gestion et d'exploitation
- ❑ Participations et subventions extérieures

} Reconstitution des
produits
estimés au BP 2021

PERSPECTIVES FINANCIERES 2022 BUDGET PRINCIPAL : Recettes de fonctionnement

DGF et recettes courantes :

Programmée depuis plusieurs années, la réduction du produit de la DGF est estimée en 2022 à 255 K€.

Malgré les incertitudes conjoncturelles, les produits de gestion et d'exploitation ainsi que les participations et subventions extérieures ont été estimés sur la base des prévisions du dernier budget primitif.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2022

Budget principal

CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2022 :

Evolutions conjoncturelles :

❑ Crise sanitaire : -0,300M€ (charge nette)

- Régularisation de la situation avec les dépenses engagées par TCM, Ville de Troyes, Maison du Boulanger d'un coté et les recettes de l'ARS de l'autre (Gestion du Grand Centre de vaccination)
- Avenant de prolongation en cours avec l'ARS au 31 mars 2022

❑ Dépenses Obligatoires (hors COVID) :

▪ Charges à caractère général

- Energie, Entretien, nettoyage, assurances, taxes foncières : + 0,6 M€
- Etudes et honoraires : + 0,300 M€

▪ Atténuation de produits :

- Reversement de fiscalité : -0,340 M€
- Attribution de compensation : - 0,140 M€

- Contributions (TCAT, SDIS, Départ, Troyes la Champagne Tourisme, Aéroport, Mission Locale) : + 3,758 M€ dont 2,755 M€ pour les transports scolaires et 0,943 M€ pour la TCAT

PERSPECTIVES FINANCIERES 2022 BUDGET PRINCIPAL : Charges de fonctionnement

Au vu de l'amélioration de la situation sanitaire, les crédits dédiés à sa gestion peuvent être réduits de 300 K€, en charge nette.

L'augmentation des dépenses obligatoires d'énergie, de maintenance, d'assurances, de nettoyage et de taxes foncières des locaux est estimée à 600 K€ et 300 K€ supplémentaires sont prévus pour diverses études et honoraires.

En accord avec le Département, il a été décidé de mettre fin au reversement d'une part de la fiscalité professionnelle perçue sur le Parc logistique, dégageant ainsi une économie de 340 K€.

Les derniers transferts de charges effectués permettent une réduction de 140 K€ du reversement de l'attribution de compensation.

La majoration des cotisations et contributions versées à des organismes publics tels que la TCAT, le SDIS, le syndicat Départ, Troyes la Champagne Tourisme, le syndicat mixte de l'aérodrome de Troyes-Barberey, et la Mission Locale, est estimée à près de 3,8 M€, dont environ 2,8 M€ pour les transports scolaires (en 2021, les dépenses étaient comptabilisées en prestations et seulement pour 4 mois, de septembre à décembre), et 943 K€ pour la TCAT.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2022

Budget principal

CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2022 :

Evolutions structurelles :

☐ Charges de personnel :

- Evolution charge nette : **+0,309 M€ (+2,47%)** par rapport au BP2021 ou **-0,047 M€** par rapport au réalisé 2021 :
 - Diminution qui s'explique par une réaffectation des frais de personnel sur l'ensemble des budgets
 - En vision consolidée, l'augmentation en charge nette représente 0,9% par rapport au réalisé (cf. partie RH du ROB)

☐ Autres subventions et participations :

- Baisse moyenne sur l'ensemble des autres participations et subventions : **-0,150 M€**
- Augmentation des subventions d'équilibre : **0,700 M€** (cf. partie budgets annexes)

PERSPECTIVES FINANCIERES 2022 BUDGET PRINCIPAL : Charges de fonctionnement

L'incidence budgétaire des évolutions structurelles de la collectivité se traduit tout d'abord par une augmentation des charges de personnel estimée à près de 310 K€ en charge nette, par rapport au BP 2021, ou à une diminution de 47 K€ par rapport au réalisé 2021. Cette baisse s'explique par une réaffectation des frais de personnel sur l'ensemble des budgets de la collectivité. En vision consolidée, l'augmentation en charge nette représente seulement +0,9% par rapport au réalisé 2021.

En seconde partie de ce rapport, un volet spécifique présente l'ensemble des données chiffrées et statistiques ainsi que les orientations prospectives de la gestion des ressources humaines de Troyes Champagne Métropole.

Concernant les autres participations et subventions, une baisse moyenne de 150 K€ est prévue alors que les subventions d'équilibre aux différents budgets annexes augmenteraient de 700 K€.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2022

Evolution de la dette communautaire (au 1^{er} janvier)

ENCOURS DETTE au 1er janvier (M€)	2021	2022	EVOLUTION
Budget principal	59,25	62,59	3,34
Budgets annexes	45,95	35,29	-10,67
TOTAL	105,20	97,87	-7,33

ANNUITE (M€)	2021	2022	EVOLUTION
Budget principal	6,67	6,64	-0,03
Budgets annexes	12,46	3,51	-8,95
TOTAL	19,13	10,15	-17,93

TAUX D'INTERETS MOYEN	2021	2022
Budget principal	1,30%	1,17%
Budgets annexes	1,69%	1,97%
TOTAL	1,47%	1,46%

REPARTITION DES TAUX au 1er janvier 2022	BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS ANNEXES	DETTE GLOBALE
Taux fixe	74%	77%	75%
Taux variable	26%	23%	25%
TOTAL	100%	100%	100%

PERSPECTIVES FINANCIERES 2022 BUDGET PRINCIPAL : Evolution de la dette communautaire

Le **capital restant dû** de la dette globale s'élève, au 1er janvier 2022, à **97,87 M€**, réparti à hauteur de 62,59 M€ pour le budget principal et 35,29 M€ pour les budgets annexes.

Par rapport à l'année 2021, **l'endettement global de la collectivité diminue de 7,33 M€** du fait :

- du volume d'emprunt de 10,29 M€ réalisé pour financer le programme d'investissement (dont 9,25 M€ pour le budget principal, et respectivement, 330 K€, 493 K€ et 220 K€ pour les budgets annexes « Réseaux chauffage urbain », « Régie assainissement » et « Location de moyens de transports »),
- du montant du remboursement en capital de 17,62 M€ (dont notamment 5,91 M€ sur le budget principal, 8,94 M€ pour le remboursement de prêts contractés pour préfinancer d'une part les travaux de rénovation des digues au budget annexe GEMAPI (3,8 M€) et, d'autre part, la reprise de la zone d'activité économique Chantereigne (5,14 M€).

Pour mémoire, la dette communautaire ne comprend aucun emprunt structuré et répond parfaitement aux obligations règlementaires dans ce domaine.

En diminution de 30 K€, l'annuité 2022 du budget principal est estimée à 6,64 M€ dont 5,93 M€ d'amortissement du capital (+ 20 K€ par rapport aux prévisions de l'année 2021), et 0,71 M€ de dépenses d'intérêts (-50 K€ par rapport au BP 2021), grâce une nouvelle fois aux conditions financières très favorables.

Estimés à 0,68 M€, les intérêts de la dette des budgets annexes diminuent de 70 K€.

Le remboursement des 2 prêts ayant servi au préfinancement des dépenses détaillées plus haut, et réalisés à des conditions très avantageuses, a pour effet de faire progresser le taux d'intérêts moyen de 1,69% à 1,97% pour les budgets annexes et ainsi de limiter la diminution de ce taux moyen pour la collectivité de 1,47% en 2021 à 1,46% en 2022.

Au 1er janvier 2022, la dette communautaire globale intègre **75% d'emprunts à taux fixe**, ce qui constitue une sécurité accrue en cas de remontée conjoncturelle des taux. La proportion de **25% d'emprunts à taux variable** permet aujourd'hui de réaliser d'importantes économies sur les intérêts et sans risque particulier du fait de la souplesse de gestion procurée par leurs clauses de changement d'indexation.

OBJECTIFS 2022 ET ANNÉES SUIVANTES

Budget principal

2022

Maintien d'une capacité d'autofinancement hauteur du cadrage : 2,6 M€
Maintien d'un désendettement proche des 8 ans



2023 - 2026

Trajectoire de désendettement à 4 ans en 2026



Réalisation d'une prospective

Détermination des enveloppes annuelles de fonctionnement et d'investissement



Etablissement d'un plan d'action → Pacte fiscal et financier

OBJECTIFS 2022 ET ANNEES SUIVANTES : Budget principal

L'objectif de **l'abaissement de notre capacité de désendettement à 4 années** en fin de mandat ne peut être atteint sans, à la fois, réduire notre encours de dette et augmenter notre épargne brute, et donc notre capacité d'autofinancement nette (ou épargne nette).

C'est pour cette principale raison que le niveau **d'épargne nette** a été fixé à **2,6 M€** lors du cadrage budgétaire, à comparer à ceux dégagés aux budgets primitifs précédents, à savoir : 1,58 M€ en 2021, 1,65 M€ en 2020, 2,40 M€ en 2019 et 2,89 M€ en 2018. Toutefois, l'effet de ciseaux constaté entre l'atonie de nos recettes et l'augmentation plus dynamique de nos dépenses nous a contraint, pour obtenir ce niveau d'épargne nette, à passer une nouvelle fois « au rabot » certaines de nos dépenses tout en instaurant la majoration de 0,2 point du versement mobilité.

Pour offrir une plus grande visibilité à notre collectivité mais également à nos partenaires, nous avons besoin de déterminer des enveloppes annuelles tant en fonctionnement qu'en investissement, en réalisant une analyse financière prospective de laquelle découleront un plan d'action et des choix à réaliser parmi les missions que nous assumons aujourd'hui, afin de pouvoir porter un projet de territoire ambitieux.

LES INVESTISSEMENTS

Budget principal

LES ENJEUX EN MATIERE D'INVESTISSEMENT LOCAL :

- Mise en œuvre du projet de territoire
 - Renforcement de l'attractivité
 - Aménagement équilibré du territoire intercommunal
 - Amélioration du cadre de vie
 - Pérennisation et renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur
 - Proximité avec les habitants
- Relance et soutien de l'activité économique
 - Emploi
 - Création locale de richesses

PRIORITES EN 2022 POUR LES OPERATIONS :

- en cours de réalisation
- avec engagements formalisés
- avec plans de financement optimisés et arrêtés
- dont l'intérêt communautaire a été évalué et validé

LES CONTRAINTES FINANCIERES ET BUDGETAIRES :

- Rétablissement préalable de la capacité d'autofinancement à 2,6 M€ dès 2022
- Un programme d'emprunt 2022 raisonnable et maîtrisé
- Une capacité de désendettement inférieure au 1^{er} seuil critique de 10 années

INVESTISSEMENT 2022 : Budget principal

Les enjeux en matière d'investissement local sont de deux ordres :

- La mise en œuvre du projet de territoire qui va contribuer au renforcement de son attractivité, à son aménagement équilibré, à l'amélioration du cadre de vie, à la pérennisation et au renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur, et de la proximité avec les habitants.
- La relance et le soutien de l'activité économique, générateurs d'emploi et de richesses locales.

En raison du contexte actuel, **les priorités 2022** en matière d'investissement vont porter sur les opérations :

- en cours de réalisation.
- avec engagements formalisés.
- dont les plans de financement sont optimisés et arrêtés.
- dont l'intérêt communautaire a été préalablement évalué et validé.

Ce programme d'investissement va devoir s'adapter à **trois principales contraintes financières et budgétaires** :

- Le rétablissement préalable de la capacité d'autofinancement à 2,6 M€ dès 2022.
- Un programme d'emprunt 2022 raisonnable et maîtrisé.
- Une capacité de désendettement inférieure au seuil critique de 10 années

LES INVESTISSEMENTS

Budget principal

OPÉRATIONS LANCÉES OU ENGAGÉES (hors restes à réaliser) :

Investissements directs : 7,9 M€

- Ouvrages de voirie et ponts (reconstruction de ponts)
- Réseau eaux pluviales
- Zones d'activités
- Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale
- ANRU Jules Guesde
- Diverses réserves foncières
- Réfection de la Friche TEO (1^{ère} phase : Mise à nu du terrain)
- Travaux bâtiments administratif et médiathèque
- Equipements informatiques

Participations et fonds de concours : 5,4 M€

- Electrification ligne ferroviaire n° 4
- Projets communaux structurants
- Partenariats Département Enseignement Supérieur
- Rénovation urbaine (projets ANRU)

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT LANCEES OU ENGAGEES AU BUDGET PRINCIPAL :


Sont récapitulées dans ce tableau les principales opérations lancées ou engagées sur le budget principal.

Le montant prévisionnel des **dépenses** correspondantes atteint un peu plus de **13 M€**, dont 7,9 M€ consacrés aux investissements directs et 5,4 M€ de participations et fonds de concours pour les investissements réalisés par d'autres collectivités, sur le territoire de notre Agglomération.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2022

Budgets annexes

1. BUDGETS ANNEXES FINANCÉS PAR UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL :

- Patinoire => Fermeture temporaire pour rénovation de la piste. Reprise prévue en fin d'année 2022. L'absence de charges de fonctionnement sur une grande partie de l'année génère une diminution de la subvention d'équilibre estimée à **-0,500 M€**
 - Parc des expositions : La crise sanitaire engendre une reprise lente de l'activité. L'impact sur la subvention d'équilibre est estimé à **+ 0,100 M€**
 - Bâtiments Ecole Supérieure de Commerce : Travaux d'entretien : **+ 0,100 M€**
 - Provision déficit zone d'activité de Chantereigne : **1,0 M€**
- 
- Augmentation des subventions d'équilibre du budget principal aux trois budgets annexes estimée à **0,700 M€**
 - Les budgets stade de l'Aube et Hôtel d'entreprises ont une activité stable qui n'implique pas d'évolution significative de leur subvention d'équilibre

PERSPECTIVES FINANCIERES BUDGETS ANNEXES :

Les budgets annexes communautaires peuvent être classés en trois catégories en fonction de leur mode de financement.

La plupart d'entre eux, dont les activités se sont poursuivies et se poursuivent durant la crise sanitaire, ne sont pas impactés financièrement par cet évènement. La situation est différente pour deux services dont l'activité n'a toujours pas repris ou redémarre très lentement.

1. Budgets annexes financés par une subvention d'équilibre du budget principal :

La fermeture temporaire de la Patinoire pour la réalisation des travaux de rénovation de la piste limite fortement les charges de fonctionnement sur une grande partie de l'année et entraîne ainsi une diminution de près de 500 K€ de la subvention d'équilibre du budget principal. La reprise des activités est prévue pour cette fin d'année.

La reprise très progressive des activités constatée sur le Parc des Expositions provoque une augmentation de 100 K€ de la subvention d'équilibre.

De gros travaux d'entretiens à réaliser sur les bâtiments de l'Ecole Supérieure de Commerce nécessitent une inscription de 100 K€ supplémentaire et une provision de 1 M€ est constituée en prévision de la prise en charge du déficit du budget annexe de la zone d'activité de Chantereigne.

Les budgets annexes du stade de l'Aube et de l'Hôtel d'entreprises ont une activité stable qui n'implique pas d'évolution significative de leur subvention d'équilibre.

Au total, pour cette catégorie de budgets annexes, les subventions d'équilibre sont donc en hausse de 700 K€.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2022

Budgets annexes

2. BUDGETS ANNEXES EQUILIBRES PAR UNE RECETTE FISCALE AFFECTEE :

GEMAPI : Pas d'augmentation du produit de la taxe en 2022

Elimination des déchets : Augmentation et harmonisation en taux unique : **11,5%**

- Depuis 2017 : Gestion optimisée sans augmentation du taux de TEOM
 - Cout contrôlé des services grâce à un excédent budgétaire « historique »
 - Création de nouveaux services
 - Budget annexe sans endettement

- Depuis 2021 situation financière tendue : 4 Raisons majeures
 - Augmentation programmée sur la Taxe Générale sur les Activités Polluantes
 - Baisse des recettes des rachats de matériaux recyclables
 - Concurrence moins « marquée »
 - Déficit structurel de certains secteurs

PERSPECTIVES FINANCIERES BUDGETS ANNEXES :

2. Budgets annexes équilibrés par une recette fiscale affectée :

L'équilibre du **budget annexe GEMAPI** sera assuré par le produit de la taxe prélevée en 2022.

Concernant le **budget annexe d'élimination des déchets**, il convient de rappeler que depuis 2017 sa gestion a été optimisée sans augmentation du taux de la TEOM, sans endettement, et grâce à la reprise de l'excédent budgétaire antérieur. Toutefois, sa situation financière s'est fortement dégradée et plus particulièrement depuis 2021, du fait notamment :

- de l'augmentation programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes,
- de la baisse des recettes de rachats de matériaux recyclables,
- d'une concurrence moins marquée,
- du déficit structurel de certains secteurs.

Ce budget annexe devant s'équilibrer par ses propres recettes, nous sommes contraints cette année de passer au **taux unique**, comme nous l'impose la loi, et de **fixer ce taux unique à 11,5%**.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2022

Budgets annexes

2. BUDGETS ANNEXES EQUILIBRES PAR UNE RECETTE FISCALE AFFECTEE (suite) :

□ Elimination des déchets (suite) :

- Harmonisation des taux :
 - Obligation réglementaire
 - Préalable à la mise en place de la tarification incitative
 - Partage solidaire des coûts entre contribuables
- Augmentation du taux moyen pour palier aux difficultés budgétaires évoquées préalablement
- Accompagnement de cette mesure par la réalisation d'un schéma directeur :
 - Ajuster les services aux besoins réels des usagers
 - Réduire la production locale de déchets
- Réalisation d'une prospective financière

PERSPECTIVES FINANCIERES BUDGETS ANNEXES :

2 Budgets annexes équilibrés par une recette fiscale affectée (suite) :

Budget annexe « Elimination des déchets »

Cette **harmonisation des taux est obligatoire**. Elle est préalable à la mise en place de la tarification incitative et permet le partage solidaire des coûts entre contribuables.

L'augmentation du taux moyen est indispensable à l'équilibre de ce budget annexe qui rencontre des difficultés financières liées principalement à la forte augmentation des coûts et des taxes.

Cette mesure sera accompagnée par la réalisation d'un schéma directeur permettant d'ajuster les services aux besoins réels des usagers et de réduire la production locale de déchets, et par la mise en place d'une analyse financière prospective.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2022

Budgets annexes

3. BUDGETS ANNEXES EQUILIBRES PAR UNE REDEVANCE DES USAGERS :

- ❑ **Assainissement** : Pas d'augmentation de la redevance en 2022

- ❑ **Réseaux de chauffage urbain** : Reprise en régie des deux réseaux :
 - Au 1^{er} janvier pour Chantereigne-Montvilliers
 - > Raccordement du réseau de chaleur à l'unité de valorisation énergétique permettant à terme une baisse de la redevance à l'utilisateur
 - Au 1^{er} juillet pour Chartreux

- ❑ **Location moyens de mobilité** : Service en cours de structuration et de développement
 - Priorité : favoriser l'usage local du vélo - Location, libre service et remisage

- ❑ **Camping** : équipement actuellement fermé :
 - Construction de l'aire de camping car en 2022

PERSPECTIVES FINANCIERES BUDGETS ANNEXES :

3. Budgets annexes équilibrés par une redevance des usagers :

Au **budget annexe de l'assainissement**, le tarif de la redevance reste inchangé par rapport à l'année 2021. Cette dernière permet d'assurer le financement intégral des charges liées à son activité.

L'année 2022 est marquée par la **reprise en régie des deux réseaux de chauffage urbain**. Celui de Chantereigne-Montvillers, repris au 1^{er} janvier de cette année, va être prochainement raccordé à l'unité de valorisation énergétique et celui des Chartreux sera repris au 1^{er} juillet prochain.

Le **service de location de moyens de mobilité** est en cours de structuration et de développement avec comme priorité l'usage du vélo comme nouveau mode de déplacement en location et en libre-service.

Le **camping intercommunal** restera fermé le temps nécessaire à la modernisation de ses équipements. La première phase de travaux concerne l'aménagement d'une aire d'accueil des camping-cars qui devrait être livrée dans le courant de cette année.

LES INVESTISSEMENTS

Budgets annexes

BUDGETS ANNEXES	INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2022 (M€)	
	DEPENSES	RECETTES
Assainissement	15,493	2,860
<i>Travaux réseau eaux usées</i>	7,348	2,860
<i>Travaux stations épuration</i>	8,145	
Zones activités économiques	1,213	1,343
<i>Parc Grand Troyes</i>	0,743	0,918
<i>Cupigny</i>	0,470	0,425
GEMAPI	1,601	0,704
<i>Aménagement des rivières</i>	0,306	
<i>Prévention inondations</i>	1,295	0,704
Camping	1,450	0,290
<i>Travaux aire camping cars</i>	1,450	0,290
Stade de l'Aube	1,014	0,307
<i>Travaux et équipements</i>	1,014	0,307
Réseaux chauffage	6,169	1,809
<i>Travaux</i>	6,169	1,809
Moyens mobilités	0,606	0,390
<i>Location vélos</i>	0,606	0,390
TOTAL	27,546	7,703

PERSPECTIVES FINANCIERES BUDGETS ANNEXES :

Les investissements programmés en 2022 dans les différents budgets annexes représentent une **dépense globale de 27,55 M€**. Leur financement est partiellement assuré par 7,70 M€ de subventions attendues. En fonction des budgets concernés, le complément de financement provient de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'un programme annuel d'emprunt, ou encore d'une affectation du résultat de clôture constaté à la fin de l'exercice 2021.

Les travaux liés **aux réseaux de chaleur** représentent un investissement de **6,17M€** subventionnés à hauteur de 1,81 M€. Ils concernent majoritairement le raccordement du réseau de chaleur de Chantreigne-Montvilliers à la nouvelle Unité de Valorisation Energétique gérée par le Syndicat Départemental des Déchets de l'Aube et son délégataire Veolia. Ces travaux nécessiteront d'adapter le réseau à un fonctionnement « en basse température ».

Le budget annexe de **l'assainissement** mobilise en 2022 un programme d'investissement estimé à **15,5 M€** comprenant des travaux sur le réseau et la modernisation de la station d'épuration intercommunale. Ces opérations bénéficient d'aides financières de l'Agence de l'eau et de l'Etat.

Le développement des **zones d'activités économiques** se poursuit avec un investissement global de **1,2 M€** réparti entre les acquisitions foncières pour l'extension du Parc du Grand Troyes et des aménagements de la zone de Cupigny à Creney. Les cessions de terrains et les subventions prévues en 2022 dégagent une recette estimée à 1,34 M€.

Un crédit de dépenses de **1,60 M€** est prévu au budget annexe **GEMAPI** pour des travaux d'aménagement des rivières pour 0,31 M€ et 1,29 M€ pour le Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Enfin, les autres investissements des budgets annexes concernent **l'aire d'accueil de camping-cars** programmée pour un montant de **1,45 M€** et bénéficiant de 0,29 M€ de subventions, le **stade de l'Aube** avec une dotation de **1,01 M€** destinée aux investissements et aux équipements prévus en 2022, subventionnés en partie par le Département pour un montant de 0,31 M€. L'achat et l'implantation des équipements nécessaires au **développement de l'usage du vélo** représentent un investissement de **0,61 M€** pour l'année 2022, soutenus par 0,39 M€ de subventions.